PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2025-013

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale

75-2025-01-01-00035 - 2025-01-02 Arrêté de délégation de signature de EB (11 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-01-02-00008 - Arrêté portant délégation de signature (TP CHS) (2 pages) Page 15

75-2025-01-06-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 10) (3 pages) Page 18

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2025-01-01-00035

2025-01-02 Arrêté de délégation de signature de EB

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR - LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1er janvier 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD,** Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, B, C, F, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Philippe VASSEUR,** Directeur d'hôpital, chargé de mission expert près de la Direction, à l'effet de signer tous les actes délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,

- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Sandra FRISCH,** Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Catherine TAILLE**, Directrice des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Nicolas LE PROVOST**, Ingénieur principal, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),

- **Monsieur Jorge FERREIRA**, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,

- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),

- **Madame Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,

- **Madame Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,

- **Monsieur Nicolas LECOMPTE,** Cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

ARTICLE 4 : Sites du GHU

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Jean François BESSET,** directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Laurent THEVENIN,** directeur des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 : Directions fonctionnelles

a) En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON,** Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Magali PREPIN THOMAS,** Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Delphine FICHON,** Directrice adjointe des Ressources Humaines et de **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Yves GUE**, contractuel, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Camille NUNES**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddly TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Amandine LEMAITRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

  En cas d'empêchement de **Madame Nadjet MOUKADEM** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Céline REYDY**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Nadjet MOUKADEM** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH,** attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Isabelle SONGEONS**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites de Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

b) En cas d'empêchement de Madame Sandra FRISCH, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, ingénieur hospitalière, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Stéphane DUVAL**, cadre supérieur de santé, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sandra FRISCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Alexandra ISIDORO**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,

- **Madame Rebecca MERCIER**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,

- **Madame Béatrice D'HONDT**, cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,

- **Madame Claudie REGNAULT,** assistante sociale, responsable adjointe du service social d'Henri-Mondor, à l'effet de signer, en cas d'absence de Madame Béatrice D'HONDT, les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,

c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Quentin POITOU,** Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Finances et de la Recherche liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

- **Madame Cécile MAURICE,** attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires médicales liées à l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** en sa qualité de Directrice des Finances et de la Recherche et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

d) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Adeline ROUBY,** Directrice chargée des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

- **Monsieur Quentin POITOU**, adjoint à la Directrice chargée des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD,** Chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de **Madame Adeline ROUBY**, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales et de **Monsieur Antoine GALIMARD**, chargé de mission et adjoint, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal FOURNIER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Pascal LOYE**, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Iphana RHODE**, ingénieure hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

e) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Lucas BALZAMO**, ingénieur cadre supérieur des administrations parisiennes, adjoint au Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières

correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN,** directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

g) En cas d'empêchement de Madame Catherine TAILLE, directrice des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD,** adjointe à la directrice, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Catherine TAILLE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 6 *:* **Délégations sur les sites du GHU**

En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ, directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET,** directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,

- **Madame Amandine LEMAITRE**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, directeur du site d'Emile-Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,

- **Madame Nadjet MOUKADEM**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels

Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,

- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Jean-François BESSET** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent THEVENIN,** directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice d'hôpital, adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN,** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,

- **Madame Magali PREPIN-THOMAS**, Directrice d'hôpital, adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN,** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,

- **Monsieur Christophe GUENOT,** coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN,** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,

- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe, Directrice Usagers-Risques-Crise et Qualité, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN,** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,

- **Madame Nathalie DOS SANTOS,** adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

ARTICLE 7 : Administrateurs de garde

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU

Fabien GOURDON, Directeur d'hôpital, Secrétaire général du GHU
Sabrina LOPEZ, Directrice d'hôpital, Adjointe à la directrice du GHU
Jérôme PIEUCHARD, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines
Quentin POITOU, Directeur d'hôpital, Adjoint à la Directrice des Finances et de la Recherche
Magali PREPIN THOMAS, Directrice d'hôpital, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Adeline ROUBY, Directrice d'hôpital, Directrice des Affaires médicales et Directrice des Finances et de la Recherche
Catherine SORIN, Directrice des Soins, Coordinatrice adjointe générale des soins
Alice VEYRIE, Directrice d'hôpital en détachement de l'AP-HP

Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :

Djilali BELGHAOUTI, Cadre supérieur de santé
Lona FOUILLOUX, Attachée d'administration hospitalière
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Cécile MAURICE, Attachée d'administration hospitalière
Camille NUNES, Attachée d'administration hospitalière
Ahmed RAOUI, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS
Nathalie ROGER, Technicienne supérieure hospitalière
Isabelle SONGEONS, Adjointe des cadres hospitaliers
Jeremy THOMAS, Cadre supérieur de santé

Site d'Emile-Roux :

Jean-François BESSET, Directeur d'hôpital, Directeur du site Emile-Roux
Delphine FICHON, Directrice d'hôpital, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Virginie HEUDE, Cadre de santé
Corinne MASSON, Cadre de santé
Catherine MORVAN, Adjoint des cadres hospitaliers
Iphana RODE, Ingénieure logistique approvisionnement
Laurent THEVENIN, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau

Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

Sandrine BERNARD, Adjoint des cadres Hospitaliers
Huguette BIAS, Adjoint des cadres Hospitaliers
Fanny BROCARD, Adjoint administratif hospitalier
Yamina FELOUAH, Attachée d'administration hospitalière
Sandra FRISCH, Ingénieure en cheffe hospitalière, Directrice en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité
Florence GRANGEARD, Adjoint des cadres hospitaliers
Christiane L'ETANG, Technicien supérieur hospitalier
Nathalie PAYET MACQUET, Responsable des services économiques
Laurent THEVENIN, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et Georges-Clemenceau
Philippe VASSEUR, Directeur d'hôpital, chargé de mission auprès de la Direction

ARTICLE 8 : L'arrêté n°75-2024-10-01-00008 du 1er octobre 2024 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 2 janvier 2025
La Directrice du GHU APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-02-00008

Arrêté portant délégation de signature (TP CHS)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

Pôle Gestion publique Secteur public local
Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés
27 bis rue des Meuniers
75012 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, M. Pascal LACROIX, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Mme BESTARD Viviane, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- M Damien FERENBACH, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- M Sylvain DALUT, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,

à l'effet de :

1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,

2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,

4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,

6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,

7°) d'effectuer des déclarations de créances,

8°) d'agir en justice.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 2 Janvier 2025,

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

Signé

Pascal LACROIX

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-01-06-00002

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 10)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE
PARIS 10E
5, cité PARADIS
75475 - PARIS CEDEX 10

Arrêté portant délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, M. Didier MILLAUD, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Olivier ONIC, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CROS Stéphane	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RAJAONSON Hoby	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DULIEUX Dominique	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ALFANDARY David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALIOUA Naïme	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ATHENOUR Guillaume	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BIEHLER Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRUET Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BINET Pascale	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BUI Maï	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CLEMENT Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DE-SOUSA Maylis	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
EVERHARD Magali	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
HONORE Maguy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEBLANC Dominique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MACREZ Luc	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MANGIONE Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MERCIER Sylvain	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PALDUPLIN Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PERZ Fabien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PEYTAVI Thierry	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RICOLLEAU Ivan	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SAINT- AIMEE Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TIENOT Laurent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TOCHON-BRENNER François	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TORRES Gilles	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BALESTIE Catherine	Agent	2 000 €	2 000 €
CHALA Fazia	Agent	2 000 €	2 000€
EL BOUZIANI Ali	Agent	2 000 €	2 000 €
GENIN Florent	Agent	2 000 €	2 000 €
GOISMIER Sylvian	Agent	2 000€	2 000€
PASSERON Pierre-François	Agent	2 000 €	2 000 €
POISSON Michel	Agent	2 000 €	2 000 €
SIMONNEAU Julien	Agent	2 000 €	2 000 €
TIMERLY Xavier	Agent	2 000€	2 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 06/01/2025

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 10ème

Signé

Didier MILLAUD